

Mise à 4 voies de la ligne 124 – RER

Comment réagir à l'enquête publique ?

La SNCB/Infrabel a déposé une demande de Permis d'Urbanisme (=permis de bâtir) pour la mise à 4 voies de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Nivelles, l'augmentation de la vitesse des trains à **160 km/h** et la création d'une méga halte au Moensberg.

Cette demande, **qui est la dernière étape avant le début des travaux**, contourne les conditions prescrites par le Collège des Bourgmestre et Echevin de Uccle et la Région de Bruxelles-Capitale au précédent certificat d'urbanisme auquel vous avez été nombreux à réagir en 2005. La SNCB prévoit une mise à 4 voies inutile exigeant des travaux pharaoniques au niveau du Moensberg avec la démolition et la reconstruction de l'immense pont des Tilleuls.

Nous sommes évidemment pour l'introduction du RER, qui permettra une meilleure mobilité dans nos quartiers, mais pas à n'importe quel prix. La SNCB ne se conforme pas aux résultats de la concertation démocratique, ne respecte pas notre santé et bafoue l'article 23 de la Constitution belge qui garantit le droit à la santé et à un environnement sain. Tous les spécialistes de la santé s'accordent à dire qu'il est impératif en matière de bruit de respecter les valeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Concernant notamment les actuelles et futures nuisances, la SNCB essaye d'une part (bruit) de démontrer l'efficacité de sa solution, sans preuve du résultat et d'autre part (vibrations) n'apporte aucune solution concrète. A Moensberg la SNCB prévoit, sans aucune connaissance de nos quartiers, la création d'un complexe démesuré avec 9 escaliers, 6 ascenseurs, 3 rampes, 1 mezzanine, le tout prêt à être régulièrement vandalisé à l'instar des abribus actuels.

De plus, malgré la condition expresse prescrite par l'autorité délivrante, les quartiers qui sont en dehors des travaux de mise à 4 voies ne vont bénéficier d'aucuns travaux d'assainissement mais verront le trafic ferroviaire augmenter considérablement (200 trains et plus par jour avec une augmentation de la vitesse des trains rapides)

Nous demandons donc que la commune et la Région de Bruxelles-Capitale imposent à la SNCB un projet équilibré qui respecte la santé des riverains des lignes 124 et 26 et le caractère vert de nos quartiers au lieu de la mise à 4 voies inutile à Uccle.

Comment pouvez vous réagir à cette enquête ?

- Il est important que vous **réagissiez personnellement à cette enquête** en envoyant la lettre de réclamation ci-jointe. (N'oubliez pas de mettre votre adresse, la date et de signer). C'est votre dernière chance avant que les bulldozers ne débarquent dans nos quartiers.
- **Soyez nombreux à la séance de concertation le mercredi 9 janvier 2008**: Elle se déroulera à la maison communale, probablement le matin. L'heure exacte sera communiquée par la commune ultérieurement.
- **Signez la pétition** : nous allons faire circuler une pétition pendant l'enquête publique que nous remettrons à la commune.

Détails pratiques

- Vous pouvez consulter la demande de Permis d'Urbanisme au service d'Urbanisme de la commune ou la consulter sur notre site www.collectif124.org.
- Si vous vous posez des questions sur le projet ou sur la manière de réagir à cette enquête, consultez le fonctionnaire de la commune ou un des membres de notre comité de quartier.
- Vous pouvez également exposer vos griefs oralement lors de la réunion de concertation, il suffit de le demander explicitement dans votre lettre.

Nom :
Adresse :

Administration Communale d'Uccle
A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
Place J. Vander Elst 29
1180 Bruxelles

Uccle, le 2007

Concerne : Service d'urbanisme – Demande de permis d'urbanisme pour la mise à 4 voies de la ligne 124 entre la rue des Bigarreux et la limite de la région, augmentation de la vitesse à 160 km/h et création d'un point d'arrêt au croisement avec la ligne 26 (Demandeur INFRABEL SA)

Objet : Enquête publique portant sur le Permis d'Urbanisme

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Dans le cadre de l'enquête publique mentionnée en rubrique, je souhaite exprimer mon désaccord par rapport à ce projet. Je suis évidemment pour l'introduction du RER qui permettra une meilleure mobilité dans nos quartiers mais pas à n'importe quel prix. L'infrastructure proposée par le demandeur ne pourra pas me garantir un environnement sain et le respect de ma santé, comme cela est prescrit par l'article 23 de la Constitution belge.

De plus le demandeur ne propose aucune solution concernant l'atténuation des vibrations, très importantes dans ma maison.

Concernant la sécurité, je m'étonne que le demandeur parle d'une augmentation de la vitesse des trains alors que nous sommes dans un tissu urbain.

Je me sens également concerné par la défiguration du quartier due à l'élargissement à 4 voies de la ligne et la disparition de plusieurs hectares de verdure. Est-il vraiment nécessaire d'élargir la ligne puisque le trafic provenant de Nivelles se divise entre la ligne 26 et la ligne 124 ?

Je suis certain que le pouvoir communal, responsable de la sécurité et du bien-être de ses citoyens, va exiger du demandeur l'adaptation de son projet afin de respecter les droits élémentaires des riverains.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre et Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Signature :